

La politique de renouveau agricole et rural en Algérie et nouveau mode de gouvernance

Auteurs : AIT HAMMOU Sihem chercheure au CREAD, Agroéconomiste sihem_ait@yahoo.fr

SAIDOUN Rym chercheure au CREAD, Agroéconomiste rymel66@yahoo.fr

Résumé

La politique économique adoptée après l'indépendance s'appuyait exclusivement sur les revenus du secteur pétrolier, les pouvoirs publics algériens ont suivi un comportement typique des économies rentières, en cherchant à se procurer des devises en investissant massivement dans les hydrocarbures, délaissant ainsi l'investissement dans d'autres secteurs productifs, notamment l'agriculture.

Cette période a connu une évolution importante de la demande alimentaire sous l'effet conjugué de l'évolution des revenus de la population, et surtout, sous l'effet d'un taux de croissance démographique qui avoisinait les 3% par an. Cette demande ne sera satisfaite que par le recours massif aux importations, financées par la rente et l'endettement en présence d'une production locale relativement faible.

Cette situation aura des conséquences à long terme sur le déficit alimentaire et l'incapacité du pays à assurer sa sécurité alimentaire, notamment après la libéralisation forcée du secteur dans les années 1980 qui a suivi la chute brutale des cours des hydrocarbures et surtout après l'application du plan d'ajustement structurel à partir de 1994.

La poursuite du modèle économique rentier conjugué aux politiques de développement agricole et rurale conçues et planifiées de façon centralisée et sectorielle n'ont fait que creuser les déséquilibres régionaux et accentuer les disparités territoriales (Bessaoud, 2006).

À partir des années 2000 nous assistons à la mise en œuvre de politiques agricoles et rurales axées sur la notion de partenariat, assignant des objectifs en matière de participation et de concertation. Il semblerait même que ces nouveaux paradigmes de l'action publique se substitueraient, au moins partiellement, à celle d'action publique classique, qui représente une conception plus régalienne. L'action publique, s'appuierait de plus en plus sur des référentiels puisés dans les modèles de la nouvelle gouvernance (Lorrain, 2004) et les instruments qui y sont déployés traduisent cette nouvelle modalité d'intervention qui intègre le principe d'une participation plus large d'acteurs dans la définition des politiques. Agissant sur une réalité sociale, ces instruments véhiculent une construction collective de connaissances et répondent aux enjeux territoriaux (Lascoumes et Simard, 2001). C'est dans cette voie que

les politiques agricoles et rurales des années 2000 jusqu'à aujourd'hui ont été conçues, prônant une nouvelle gouvernance de l'agriculture et des territoires.

Avec l'introduction de la notion de partenariat dans les politiques agricoles et rurales les pouvoirs publics aspirent à introduire de nouveaux modes de gouvernance permettant une implication croissante des acteurs locaux dans les dynamiques de développement et dans leur capacité à se mobiliser et à se prendre en charge, en mettant en avant leurs aptitudes d'imagination, d'organisation et de coordination (Leloup et al,2005).

Le plan national de développement agricole (PNDA) adopté en l'an 2000 et qui a bénéficié de ressources budgétaires importantes dans le cadre de la mise en place du Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA plus de 40 milliards de DA en 2000 soit plus de la moitié du budget du MADR). Cependant, après deux années de réalisations, les résultats du PNDA montrent que les ménages des petites agglomérations rurales-populations les plus vulnérables économiquement et socialement- ainsi que les exploitations éparpillées ou isolées se sont trouvés exclus des soutiens du FNRDA (Bessaoud, 2006), conséquence le PNDA s'est vu greffé la dimension rurale et devient en 2002 plan national de développement agricole et rural (PNDAR). La stratégie de développement rural durable (SNDRD) lancée en 2004 entendait promouvoir la revitalisation des zones rurales par le biais des activités économiques et la valorisation des ressources naturelles et humaines, tout en tenant compte de la diversité des situations et des atouts et potentialités propres à chaque territoire. La SNDRD a été suivie d'une phase pilote de mise en œuvre 2003-2006. Fort de richesse de l'expérience de cette phase pilote et des enseignements tirés, une politique de renouveau rural (PRR) est présentée et adoptée en 2006. La fusion en 2008 du poste de ministre délégué au développement rural au sein du secteur agricole a engendré l'alignement du plan national de développement agricole à celui du programme de soutien au renouveau rural pour ne constituer qu'un seul cadre de politique d'où la naissance de la politique du renouveau agricole et rural (PRAR) qui a été refondée à la conférence nationale sur le renouveau agricole et rural en 2009. La PRAR propose une autre manière de gouverner, le secteur agricole et rural, fondée sur une responsabilité partagée et un partenariat entre les acteurs publics, privés et associatifs. Autrement dit, la PRAR est conçue comme une invitation au renouvellement pour tous les acteurs afin d'être partie prenante dans le processus de construction d'une nouvelle gouvernance de l'agriculture et des territoires ruraux, elle fait suite à une remise en question, des missions, des méthodes et mode opératoire usités par le passé. En plus des objectifs visant un accroissement de la production et de la productivité, cette politique affiche des objectifs en matière de préservation, de protection et de valorisation des ressources naturelles et de revitalisation des territoires ruraux.

C'est dans la lignée des travaux sur le développement territorial et la gouvernance avec des fondements théoriques multidisciplinaires que s'insère cette recherche. Des réflexions, autour des politiques de développement agricole et rural en Algérie et des

nouveaux modes de gouvernance introduits émergent. Ces réflexions questionnent les formes de gouvernance, les relations entre acteurs institutionnels qui permettent les rapports de pouvoirs qui se jouent entre différents échelons de l'administration. Les acteurs qui comptent dans l'élaboration et la mise en place des politiques, les relations et stratégies qui s'établissent entre eux.

Pour ce faire, nous mènerons dans un premier temps une **rétrospective** des politiques agricoles et rurales conduite en Algérie depuis l'indépendance jusqu'à aujourd'hui afin de comprendre l'évolution du secteur agricole et de cerner la situation actuelle, après cette phase préliminaire nous conduirons une phase de collecte des données existantes aux niveaux des instances en charge du secteur à l'échelle nationale et locale (MADR, DSA, chambre de l'agriculture, CRMA, conservation des forêts, DPAT, etc.). Ces données secondaires seront combinées aux données primaires mobilisées à partir d'une enquête de terrain menée auprès d'un échantillon d'acteurs impliqués dans la conception et la mise en place de ces politiques.

Au terme de cette recherche il ressort que les différentes politiques agricoles et rurales à l'œuvre depuis les années 2000 jusqu'à aujourd'hui sont la résultante de différentes mesures, procédures et adaptations successives. Elles se distinguent des politiques agricoles antérieures par la construction d'un nouveau mode de gouvernance, une approche ouverte sur les initiatives privées et mieux ciblée sur la modernisation des exploitations et la valorisation des productions à travers l'intégration des filières et des territoires. L'aspect clé de ce dispositif réside dans les nouvelles tâches et responsabilités attribuées à tous les acteurs impliqués dans la dynamique partenariale. Toutefois, malgré les efforts organisationnels et institutionnels déployés, ce nouveau paysage organisationnel reste en construction et implique le renforcement des capacités.

Références bibliographiques:

BESSAOUD O., (2006). Les politiques de développement rural en Méditerranée : des évolutions très contrastées entre le Sud, l'Est et le Nord de la Méditerranée. Options Méditerranéennes, Série. A /n°71. pp. 27-31.

LASCOUMES P., SIMARD L., (2011). L'action publique au prisme de ses instruments, in Revue française de science politique 2011/1 (Vol. 61), p. 5-22.

LELOUP F., MOYART L., PECQUEUR B., (2005). La gouvernance territoriale comme mode de coordination territoriale ?, in Géographie, économie, société, n° 4, vol. 7, pp. 321-332.

LORRAIN D., (2004). Les pilotes invisibles de l'action publique. Le désarroi du politique, in LE GALES (dir.) Gouverner par les instruments. Presses de Science Po 2004, p 163-197.

